



ASSOCIATION DES MAIRES DE LA GIRONDE

HÔTEL DE VILLE DE BORDEAUX - 33077 BORDEAUX CEDEX

TÉLÉPHONE : 05.56.10.20.30

TÉLÉCOPIE : 05.56.10.24.88

amg@mairie-bordeaux.fr

C. C. P. - BORDEAUX : 1.586.69 K

Le Président

Le Lundi 14 novembre 2005

**Monsieur Henri DEMANGE
Président de la Commission
Particulière du Débat public
LGV Bordeaux/Toulouse
7, Rue Sébastopol
31 000 TOULOUSE**

GC/PA/ChLP-M/2005-11-278

Monsieur le Président,

Un débat public a été ouvert le 8 juin dernier pour le projet de création d'une ligne à grande vitesse (LGV) entre Bordeaux et Toulouse. Ce débat sera clos le 18 novembre prochain.

Trois questions sont posées à cette occasion :

- Le projet de ligne ferroviaire à grande vitesse Bordeaux/Toulouse est-il opportun ?
- Si oui, quelles sont les solutions fonctionnelles à privilégier ?
- Quels sont les enjeux territoriaux et environnementaux de ces solutions ?

L'Association des Maires de la Gironde a tenu à organiser une réunion le 3 octobre dernier, à Préchac, en présence des représentants de la Commission Particulière du Débat public, de Réseaux Ferrés de France et de la SNCF car il lui semblait non négligeable qu'il y ait un échange entre élus dans le but d'un consensus sur ce dossier important pour notre département.

L'ensemble des élus de la Gironde déplore d'avoir été informés très tardivement de ce projet alors que :

- l'inscription de la ligne LGV Bordeaux/Toulouse sur la carte des infrastructures à long terme et le lancement du débat public ont été décidés par le CIADT du 18 Décembre 2003,
- la Commission Nationale du débat public a été saisie le 21 juillet 2004 pour mettre en place cette concertation,
- cette commission a décidé le 8 septembre 2004 l'organisation du débat public,
- les études préparatoires au débat ont été élaborées par RFF et ont été validées le 24 novembre 2004,
- La Commission Particulière du Débat public propre à ce sujet a été désignée le 1^{er} Décembre 2004.

Mais les élus girondins n'ont été informés que début juin 2005 en recevant une brochure adressée au même moment à tous les citoyens. Force nous est de souligner, qui plus est, que sur les 5 mois de débat, 2 se sont écoulés en période estivale empêchant ainsi pendant cette période une information et surtout une mobilisation correcte de la population.

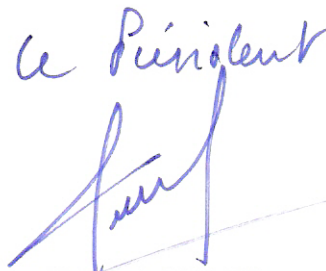
En conséquence, l'Association des Maires de la Gironde :

- répond à la première question du débat public en jugeant inopportune la réalisation de la Ligne à Grande Vitesse Bordeaux/Toulouse,
- s'oppose, en conséquence, à sa réalisation,
- demande à la Commission Particulière du Débat Public de retranscrire fidèlement l'opposition massive manifestée en Gironde à l'égard de ce projet,
- demande à Réseau Ferré de France de renoncer à ce projet pour les multiples arguments développés au fil du débat,
- ne trouve pas opportun de se prononcer sur les deux autres questions du débat puisqu'elle juge le projet inopportun,
- demande que soit organisé sans tarder le débat sur la LGV Sud Europe Atlantique - Bordeaux/Irun, seul projet ferroviaire pertinent sur la Région Aquitaine, de même que la priorité des travaux soit portée sur Bordeaux/Angoulême.
- tient à exprimer ses positions à l'égard de tout projet ferroviaire à venir sur la Région Aquitaine à savoir : veiller à alléger l'important trafic routier en développant le fret ferroviaire particulièrement sur la façade atlantique et privilégier l'utilisation des couloirs ferroviaires existants afin de réduire les conséquences négatives et non acceptables de ces projets.

Telle est la contribution de l'Association des Maires de la Gironde.

Je souhaite que conformément à la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, des enseignements soient tirés du débat public et que ces enseignements servent d'outils d'aide à la décision.

Dans l'attente, je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs,



Gérard CESAR
Sénateur de la Gironde
Maire de Rauzan